

EXTRAIT N°51/2022

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 22	Votants : 27	Procurations : 05
Certifié exécutoire			
Reçu en Préfecture le :			
Affiché le :			

L'An deux mille vingt-deux, le trente mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – salle du Conseil - conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 23 Mai 2022.

PRÉSENTS : Mmes et MM. ARNAL, AUGOT, BAKER, BELABBAS, BERNES, BEUILLÉ, BONNAFÉ, CAIRE, CAMBOULIVES, DELHOLME, GUZOU, JOUSSEAUME, LAURENS, LEFEVRE, LLOUBERES, MAIRAVILLE, MONTAGUD, MONTÉGUT, PICARD, PREVOST, VIGNEAU, VIGNERES.

PROCURATIONS

M. SAFON	à	Mme BONNAFÉ
M. PERCHERON	à	M. LAURENS
Mme DEJUNIAT-BERNARDINI	à	M. AUGOT
M. BERNARDINI	à	M. JOUSSEAUME
M. LABORIE	à	Mme CAMBOULIVES

ABSENTS : Mme AGUERRE, M. LAJAT

SECRETAIRE : Mme BAKER a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

OBJET : PERSONNEL – Création de poste suite à changement d'affectation interne – Service Petite Enfance

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à l'absence prolongée de la Responsable de la crèche Prunel, un changement d'affectation est rendu nécessaire pour des raisons d'organisation du service qui se trouve, de fait, depuis plusieurs mois, en grande difficulté, malgré les recherches intensives en remplacement effectuées.

Ainsi, il convient de créer un poste d'Educateur Jeunes Enfants (terrain) tel que présenté ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 03/06/2022

Reçu en préfecture le 03/06/2022

Affiché le 03/06/2022

ID : 031-213100324-20220531-DEL_51_2022-DE



EFFECTIF(S)	POSTE	CATEGORIE	CADRE(S) D'EMPLOIS	GRADE(S) ASSOCIE(S)	DUREE HEBDOMADAIRE
1	Educateur de Jeunes Enfants (terrain)	A	Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur de jeunes enfants	TC

Le Comité Technique a émis un avis favorable lors de sa séance du 30 mai 2022.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir valider la création de poste présentée ci-dessus.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR :

Voix Pour : 27

Voix Contre : 0

Abstention : 0

- De créer le poste tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 31 mai 2022

Le Maire,

Michel BEUILLÉ

